

Reçu en préfecture le 29/04/2024



ID: 093-229300082-20240425-2024_04_25_021-DE



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 avril 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Bouamrane, M. Cranoly, M. Chabani, Mme Lagarde







ID: 093-229300082-20240425-2024_04_25_021-DE

Délibération n° 06-05 du 25 avril 2024

SOUTIEN DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN PLUS (FSE+) AUX ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN SEINE-SAINT-DENIS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le règlement (UE) n°2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n° 1296/2013,

Vu le règlement (UE) n°2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion,

Vu le règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Considérant l'appel à projets « Actions de lutte contre les violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la programmation de l'opération « Lutter contre les violences sexistes et sexuelles à travers un modèle de prise en charge globale des victimes » dont le coût total éligible est de 5 136 219,25 euros sur la période 2023-2026 et dont le montant total FSE+ s'élève à 2 054 611,90 euros soit 40 % :



www.seine-saint-denis.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20240425-2024_04_25_021-DE

- APPROUVE la convention, dont le projet type est ci-annexé à conclure le centre hospitalier général de Saint-Denis ;
- AUTORISE le versement d'une avance à hauteur de 20 % d'une année de subvention pour l'opération portée par le centre hospitalier général de Saint-Denis, soit 129 925,41 euros ;
- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental, et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.